

Les mélanges phytosanitaires

Les produits sont parfois incompatibles chimiquement.

En cours de simplification

Les règles s'appliquant aux mélanges phytosanitaires pratiqués par les agriculteurs ont été modifiées au cours de l'année. La majorité des associations de produits ne devraient plus être soumises à des contrôles et, les règles imposées aux agriculteurs sont à présent beaucoup plus claires et plus simples en pratique.

Jusqu'en 2002, les mélanges phytosanitaires étaient jugés dangereux pour l'homme et l'environnement. Une décision du ministère de l'Agriculture a alors interdit l'association de produits insecticides, herbicides ou fongicides en imposant des contrôles sur les exploitations agricoles et en supprimant l'ensemble des associations, ceci en attendant une réévaluation par un comité d'experts. Cette réglementation vise à protéger la santé de l'agriculteur, manipulateur de ces produits ainsi que l'environnement avec les risques de pollution des eaux et des sols.

Une évaluation quasi impossible !

Selon les scientifiques, pour qu'un produit soit autorisé, il doit tout d'abord être analysé au niveau des conséquences sur l'environnement et la santé humaine. Mais les multiples associations de produits (deux voire trois) nécessiteraient de milliers d'analyses avant d'être légalisés et ces procédures d'homologations prendraient environ 200 ans...

En avril 2005, le ministre de l'Agriculture a défini une procédure d'autorisation des mélanges de produits phytosanitaires qui ne doit pas appa-

raître contradictoire par rapport aux objectifs de sécurité fixés pour la santé, l'écologie et le développement durable. L'ancienne procédure d'homologation des mélanges interdisait tout ce qui n'était pas autorisé. La nouvelle réglementation, proposée par Dominique Bussereau, vise à responsabiliser l'agriculteur, en lui interdisant 5% des mélanges actuels. Les mélanges phytosanitaires permettent à l'utilisateur de diminuer le nombre de passages de pulvérisateurs. De plus, les mélanges diminuent la fréquence du contact entre les produits toxiques et les utilisateurs. "La réglementation sur les mélanges en vigueur, qui vient d'être modifiée par le ministre, augmentait l'exposition de l'utilisateur et donc le risque" explique Pierre Lebailly, cancérologue. D'où une certaine logique retrouvée avec la nouvelle réglementation.

Tout mélange non autorisé est interdit

Des listes d'association de produits autorisés ont été constituées en dossier. Ces mélanges permettent de disposer de solutions assez larges pour répondre aux besoins de la pratique mais assurent aussi un moyen de gérer les phénomènes de résistance connus ou potentiels. En abandonnant l'autorisation préala-

ble des associations de produits, celle-ci va permettre à l'agriculteur de disposer d'un plus grand nombre de possibilités de mélanges. Sur l'ensemble des produits phytosanitaires toxiques, 5% des mélanges seront interdits sauf évaluation scientifique individuelle. Les 95% restant ne sont plus soumis à des contrôles. Des guides pratiques, adaptés à chaque filière végétale, sont en cours d'élaboration en étroite collaboration avec les instituts techniques spécialisés et encadreront l'utilisation de ces mélanges. Désormais, les agriculteurs auront à respecter des règles beaucoup plus claires. En contrôlant les associations de produits susceptibles d'être dangereux, ce nouveau dispositif permet de garantir la sécurité de l'utilisateur et de l'environnement. Mais en attendant, "tout mélange non autorisé est interdit".

La liste des mélanges est disponible sur le site :

www.melanges.arvalisinstitutduvegetal.fr

Dans les mois à venir, un arrêté précisant les modalités pratiques de l'entrée en vigueur de cette réglementation de mélange devrait être apporté. Annoncé fin avril 2005, il se fait toujours attendre.

Camille Harel

